



## Demande de carte de sejours

Par **Elsa Isa**, le **13/10/2018** à **09:33**

Bonjour,

J ai fait ma demande de titre de séjour le 20 mai 2017 la préfecture m'a remis une attestation de dépôt de dossier (avec cet attestation, je ne peux rien pas travailler ni ouvrir un compte bancaire).

Ils m'ont dit attendre 6 mois ont passe rien.

j'ai leur tous les jeudis pour savoir où on en est, la préfecture me dit que mon dossier est en cours d'enstruction.

Juin 2018, j'ai eu mon bac avec mention, je voulais m'inscrire en IUT pour faire un DUT, j'ai la demande bourse au crous ma demande un RIB a mon nom avec l'attestation, je ne pouvais ouvrir un compte bancaire résulta pas de bourse. DUT je devrais payer contribution de vie étudiant et frais d'inscription alors que si avais la bourse c'était gratuit.

Donc j'étais obligé d'inscrire dans une formation qu'on ne paye pas et je me suis inscrite en BTS. J'ai continue appeler la préfecture toujours.

J'ai leur dit qu'accuse je dois finir m'a démarche pour aller faire un DUT.

La préfecture, mon envoyé, un courrier hier pour avis positif de ma demande de carte de séjour "étudiant"

Mais je n'ai pas fait une demande de carte de séjours étudiant, j'ai fait une demande de carte de séjours normal, ça fait 4 ans que j'habite en france.

Dans ce cas je dois faire quoi?

Par **chris\_idv**, le **03/11/2018** à **22:34**

Bonjour,

Je vais m'efforcer de rester factuel:

o Vous êtes étudiante inscrite en BTS, conformément à votre choix

o Votre pays d'accueil, La France, via l'éducation nationale, finance gratuitement vos études (ce que peu de pays font pour des ressortissants étranger majeurs)

o Vous avez obtenu un titre de séjour "étudiant" qui correspond à votre statut actuelle d'étudiante, et accessoirement vous permet d'ouvrir un compte bancaire en France, encore une fois conformément à votre souhait.

Si vous voulez un titre de séjour "salariée" il semblerait cohérent de terminer vos études et d'obtenir une promesse d'embauche d'un employeur.

Cordialement,